



COMMUNIQUE DE PRESSE DU CLUB DE PARIS

REUNION ANNUELLE DU CLUB DE PARIS AVEC LES CREANCIERS NON MEMBRES DU CLUB DE PARIS ET DU SECTEUR PRIVE

Jeudi 25 juin 2009, le Club de Paris a tenu sa rencontre annuelle avec des représentants du secteur privé, notamment des représentants de banques et d'investisseurs privés.

Comme l'année précédente, des créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris ont été invités à cette réunion. Des représentants du Brésil, de la Chine, de la Corée du Sud, d'Israël, de la Pologne, de la Roumanie et de la Turquie ont pris part à la réunion. Comme de coutume, des représentants du FMI et de la Banque mondiale ont assisté à cette réunion. La Banque Africaine de Développement a également participé.

Les membres du Club de Paris et les représentants de l'*Institute of International Finance* (IIF) ont fait état de leurs activités récentes de restructuration de la dette.

La première partie des débats a été consacrée à l'activité récente de l'IIF. Des représentants du secteur privé ont fait état des avancées faites par l'IIF en matière de *Principes visant à la stabilité des flux de capitaux et à des restructurations équitables* dans les marchés émergents ainsi que des avancées des travaux du *Groupe pour la réconciliation de la dette souveraine*. L'IIF a également présenté un travail préliminaire sur les fonds procéduriers actifs dans les pays à bas revenus afin de mieux comprendre la nature de ces fonds et d'en identifier l'ampleur. Ces présentations ont été suivies d'un débat qui a permis aux participants d'apporter leurs commentaires. Ce type d'échange peut être le fondement d'une meilleure compréhension des différentes méthodes et stratégies des créanciers, condition pour une coopération satisfaisante.

La seconde partie des débats a été consacrée aux activités récentes de restructuration de la dette du Club de Paris, notamment les récents accords avec les Seychelles et la Côte d'Ivoire. A la suite des présentations du Secrétariat du Club de Paris, des discussions ont eu lieu sur les efforts des autres créanciers en faveur de la comparabilité de traitement.